

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 2 février 2001

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni vendredi 2 février 2001 à 20 heures 30 Salle Communale à Neuville sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COLLIN.

Étaient présents : Jean-Claude COLLIN (Président), Claude RUTY et Alain GUYOT (Vice-Présidents), Régis FOURNIER, Yves DECOTE, Christian SOMMER, Colette PIERRE, Jean-Louis DUFOUR, Paul ROY, Jacques BULABOIS, Jean PONCET, Andrée ROY, Alphonse KLUR, Roland CHAILLON, Jean-Jacques DE VETTOR, Jean-Louis OLIVIER, Emile ETIEVANT, Claude BONNOT et Noel FOURNIER.

Assistait à titre consultatif : Eric BERTHOD

En outre, assistait également : Jean-François GAILLARD (Conseiller Général)

Étaient excusés : Pierre DENETRE (Vice-Président), Alfred PASSARIN, Jacques RAGUIN, Jean-Pierre VANTHIER, Michel MARANDET, Jean-Pierre KOEGLER, Maurice CHOQUET, Claude PONCET, Dominique CHAPUT, Jacqueline NOURDIN, Danièle MARCHI, Odette CORNET, Gérard ROBIN et Nicolas DROZDOFF.

Étaient absents : Jean-Claude CHARONDIERE, Gabriel PARIS, Julien DUVAL, Michel ROY,
Secrétaire de séance : Monsieur Yves DECOTE

Le procès verbal de la séance du 8 décembre 2000 est adopté à l'unanimité, sans observation.

★ ★ ★ ★ ★

1 / Adoption des budgets primitifs et fiscalité 2001

En l'absence de Monsieur Pierre DENETRE, 1^{er} Vice-Président, délégué aux finances, Monsieur le Président présente succinctement les projets de budgets primitifs 2001 en raison des travaux déjà réalisés lors du débat d'orientation budgétaire du 5 janvier dernier et de la commission des finances du 19 janvier où tous les membres du conseil communautaire étaient invités.

Chaque délégué possède des documents financiers.

a) Budget principal et budget annexe "locaux industriels"

Les budgets présentés sont adoptés à l'unanimité des 19 votants pour le budget annexe et pour la section investissement du budget principal. La section de fonctionnement du budget principal est adopté par 18 voix pour et 1 abstention.

Le Président remercie les services administratifs pour le travail effectué.

b) Vote des taux de fiscalité pour 2001

La C.C. du Comté de Grimont ayant maintenu pendant 3 années ses taux de fiscalité, il est proposé d'augmenter proportionnellement les taux de fiscalité additionnelle communautaire pour l'année 2001 de 5% soit :

Année	2000	2001
Taxe d'habitation	0.603 %	0.633 %
Foncier bâti	1.180 %	1.239 %
Foncier non bâti	1.810 %	1.900 %
Taxe professionnelle	0.575 %	0.604 %

Les taux de fiscalité 2001 sont adoptés par 16 voix pour, 2 absentions et 1 voix contre.

2 / Réalisation d'emprunts

L'assemblée décide la réalisation des emprunts nécessaires pour l'acquisition et l'aménagement de la pépinière agro-alimentaire et la viabilisation de la zone "Au Velours", sur les restes à réaliser 2000 soit 1291 113 F sur 15 ans à 4.97% en taux fixe.

3 / Durée d'amortissement pour la pépinière agro-alimentaire

Le conseil communautaire décide de fixer la durée d'amortissement du bâtiment "pépinière agro-alimentaire" à 15 ans compte tenu que ce bâtiment a déjà 10 ans (durée égale au prêt).

4 / Modification du périmètre de la taxe professionnelle de zone

L'assemblée décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2002 la taxe professionnelle de zone sur les parcelles ZI 262 et ZI 264 situées "Champ de la Marne" (terrains d'assise des bâtiments pépinières).

5 / Facturation de photocopies aux extérieurs (budget annexe)

Le conseil communautaire décide de fixer le tarif des photocopies aux partenaires économiques non locataires des pépinières à 1.00 F TTC la copie (tarif fixé pour ne pas concurrencer l'activité privée).

6 / Mise à disposition de locaux aux services administratifs de la C.C. du Comté de Grimont (budget annexe)

Il est décidé de verser une indemnité de 5 200 F par mois du budget principal au budget annexe "locaux industriels" pour l'occupation des bureaux des agents administratifs de la C.C. du Comté de Grimont pour l'année 2001.

7 / Reprise par anticipation des restes à réaliser 2000 et virement de crédit

L'assemblée décide de reprendre par anticipation la somme de 63 388 F en reste à réaliser de l'exercice 2000 et de transférer cette somme de l'article 2312-90 à l'article 2764-90 afin de procéder au paiement des travaux de gaz sur la zone "Au Velours".

8 / Subvention à la Maison du Droit et des Droits

Le conseil communautaire renouvelle la subvention de 500 F accordée à la Maison du Droit et des Droits.

9 / Adhésion de la commune de Villerserine

L'assemblée donne son accord à l'adhésion de la commune de Villerserine, et à la modification afférente des statuts.

10 / Recrutement d'un vacataire pour mise à jour du site internet

Le conseil communautaire décide de recruter un vacataire pour une durée d'environ 15 heures afin de mettre à jour le site internet.

11 / Projet d'investissement pour un industriel polinois

Il est décidé la construction d'un bâtiment standard de 1 500 m² dont 200 m² de bureaux en zone industrielle "Les Velours" dans le cadre d'une opération de crédit bail immobilier au profit de la société ALP. Cette société, gérée par Monsieur Christian DA COSTA, est spécialisée dans les produits d'emballage. Elle emploie actuellement 20 personnes et ne peut plus se développer dans ses locaux actuels.

Le projet porte sur un investissement de 3,5 millions de francs et sera financé par une dotation de développement rural, une aide du Conseil Général et le solde par un emprunt.

Une convention notariale devra être signée en amont du projet afin d'établir les conditions de l'opération et toutes les garanties à prendre par la Communauté de Communes du Comté de Grimont (le montant des loyers devant couvrir tous les frais engagés par la collectivité).

12 / Projet d'investissement immobilier - étude de faisabilité financière

Suite à une demande de location d'un bâtiment par la société DPD, exerçant actuellement son activité à Lons Le Saunier, le Conseil Communautaire décide de faire analyser les bilans et les projections financiers par un cabinet comptable avant de se prononcer sur la demande de la société. Un crédit de 10 000 F est inscrit au BP 2001.

13 / Contrat Régional de Développement - Pôle de communication

Une réunion est prévue avec les villes et communautés de communes d'Arbois, de Salins Les Bains et de Poligny, le 21 février 2001 pour arrêter le contrat régional de développement à proposer à la Région.

Poligny inscrira le pôle de communication dans son ensemble pour un coût estimatif de 8,5 millions de francs toutes dépenses confondues qui sera décomposé en deux tranches, à savoir :

- 1^{ère} tranche : grande salle et hall d'exposition sous maîtrise d'ouvrage ville de Poligny,
- 2^{ème} tranche : auditorium / amphithéâtre sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

La part résiduelle communautaire sera financée par une subvention de la Ville de Poligny.

14 / Pays - financement et demande de subvention étude et animation

Le Jura se découpe en 5 Pays plus le PNR (Parc Naturel Régional). Dans le projet de Pays qui nous avons déposé, 2 communes (Monay et Darbonnay) sont dans une double étude de périmètre (Nord Revermont et Pays Lédonien).

Le comité directeur du Pays souhaite signer la charte de territoire en 2002.

L'assemblée décide de demander des subventions pour :

- l'étude de la charte auprès de l'Etat, la Région et les communautés de communes ou communes situées à l'intérieur du périmètre de Pays (2 F par habitant) ;
- l'animation du Pays pendant la phase d'étude (2 années) auprès de l'Etat, la Région, le Département et les communautés de communes ou communes situées à l'intérieur du périmètre de Pays.

15 / Projet chalet fromager

L'assemblée décide de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement d'un chalet fromager en collaboration avec la coopérative fromagère de Tourmont-Saint-Lothain dans le but de faire découvrir aux visiteurs la fabrication en directe d'un Comté à l'ancienne.

L'opération pourra être financée sous différentes formes, à étudier ultérieurement (coopérative fromagère - subvention à hauteur de 50 % sur l'investissement, route de vins ...).

16 / Subvention pour la fête du Comté

Suite à la demande du comité des fêtes, l'assemblée décide d'accorder une subvention de 10 000 F pour la réalisation de la fête du Comté les 9 et 10 juin 2001.

17 / Location usine agro-alimentaire à l'ENIL et TVA

Le bail de location entre l'ENIL et la Communauté de Communes du Comté de Grimont pour l'occupation de parties, de l'usine agro-alimentaire et de la pépinière tertiaire, n'est pas signé suite à un différent relatif au montant de la location et notamment de l'assujettissement du budget annexe "locaux industriels" à la TVA.

Un courrier a été adressé aux services fiscaux afin de permettre une régularisation rapide de cette situation.

L'assemblée demande au président de signer la convention avec l'ENIL au mieux des intérêts communautaires.

18 / OPAH

Monsieur Alain GUYOT informe l'assemblée des résultats de l'étude réalisée par le CDHR et notamment des 285 demandes d'interventions de travaux (186 propriétaires occupants et 99 propriétaires locatifs).

Le conseil communautaire valide l'étude de réalisation élaborée par le CDHR et décide d'engager la phase animation afin de ne pas retarder les travaux.

Les actions d'accompagnement de l'OPAH feront l'objet d'une décision ultérieure compte tenu du renouvellement des mandats.

19 / Questions et informations diverses

➤ Assainissement

Ce dossier a pris beaucoup de retard. Le cahier des charges prévu pour fin janvier 2001 n'a toujours pas été remis ce jour par les services de la DDE. Il est convenu de relancer Monsieur Jean-Paul FAUDOT.

➤ ORAC

Tous les Maires ont été convoqués pour une consultation semaine 06.

Monsieur Jean-Claude COLLIN adresse ses remerciements aux Maires et aux élus pour le travail qui a été réalisé pendant 3 ans. Beaucoup de réalisations économiques ont été mises en place et le Président souhaite une continuité à ce développement, en associant aux travaux communautaires les membres fondateurs.

Le Secrétaire de Séance

Le Président

Yves DECOTE

Jean-Claude COLLIN